services publics 62
la cgt
RDSP 4698

FIER-E-S DE DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC !

Lens, le 25 septembre 2023

Monsieur le Préfet
du Pas de Calais
Hôtel de la Préfecture
62000 ARRAS

Objet : Préavis de grève reconductible pour les journées du 1er au 31 octobre 2023

Monsieur Le Préfet,

Le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques enfonce le clou et déconsidère une nouvelle fois les agent·es du versant territorial de la Fonction publique en proposant un projet de décret au rabais, quant à la création d'une prime pouvoir d'achat.

Plus que jamais, nous exigeons l'égalité de traitement de l'ensemble des fonctionnaires et agents publics des trois versants de la Fonction publique. Le projet de décret du versant territorial est bien en dessous de ceux des versants État et Hospitalier, avec la possibilité donnée aux collectivités de verser une prime moins élevée que celle des deux autres versants.

De surcroît, les collectivités n'ont aucune obligation de versement de cette prime et, sont autorisées à la verser en plusieurs fois… en 2023, 2024 ou aux calendes grecques !

Il s'agit d'une rupture d'égalité et d'une mesure discriminatoire évidente, les fonctionnaires territoriaux ne sont pas des fonctionnaires de seconde zone !

La fédération CGT des Services publics et la coordination syndicale départementale CGT du Pas De Calais n'accepteront pas que les 2 millions d'agents territoriaux soient soumis à la « bonne volonté » des employeurs territoriaux, alors que ces mesures doivent être égalitaires dans l'ensemble de la Fonction publique.

Le ministère a su imposer sur tout le territoire et à toutes les collectivités un temps de travail à 1607h…. Cela est donc également possible pour la mise en place de la prime. C'est une question de choix et de volonté politique. Les arguments du principe de la transposition et de libre administration des collectivités locales ne peuvent nous être opposés à chaque fois que le gouvernement choisira selon les cas de figure, entre une norme totalement coercitive sans possibilité d'adaptation et une simple possibilité d'application qui continuent à reléguer la Fonction publique territoriale.

La reconnaissance des agentes et agents dans l'accomplissement de leurs missions et leur engagement quotidien doit être une priorité absolue.

C'est pourquoi, l'ensemble des organisations syndicales du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale ont décidé, unanimement, de ne pas siéger à la séance plénière du 20 septembre dernier, exigeant, comme la fédération CGT des Services publics, la transposition fidèle du décret prime « pouvoir d'achat » exceptionnelle, à l'instar du décret publié pour les versants hospitaliers et État.

Nous demandons au gouvernement de revoir sa copie et de nous proposer un texte respectueux de l'égalité des trois versants de la Fonction publique.

En cette rentrée sociale, le pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires, des pensions et des minimas sociaux sont toujours les revendications prioritaires pour le monde du travail. La colère contre la réforme des retraites est intacte et des milliers de travailleuses et travailleurs seront pénalisés par son application à marche forcée le 1er septembre.

… / …

Des mesures ponctuelles et majoritairement financées par l'État sont insuffisantes pour répondre à l'inflation et l'augmentation des coûts tels que l'énergie, l'alimentation, le logement. La fédération CGT des Services publics et la CSD CGT 62 portent la seule réponse adéquate et attendue des fonctionnaires et agents publics qui sont l'augmentation immédiate du point d'indice de 10 % et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat cumulée depuis les vingt dernières années. Ces mesures constituent également un levier puissant d'action pour la lutte contre les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes.

Cette question des rémunérations est intimement liée à la question des retraites et depuis le mois de janvier, nous avons connu le plus grand mouvement de protestation jamais vu en France depuis des décennies et des centaines de milliers d'agents publics, des collectivités territoriales et du secteur privé de l'eau, du logement social et de la thanatologie, se sont mobilisés et ont fait grève plusieurs jours, refusant très majoritaire, dans toute la société, le recul à 64 ans de l'âge de la retraite.

En conséquence, nous appelons l'ensemble des salarié·es et agent·es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie à se mobiliser, par la grève le 13 octobre prochain, à l'appel de toutes les organisations syndicales et nous vous réitérons nos revendications pour :

- L'abrogation de la loi portant réforme des retraites ;
- Le retour à un départ à la retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 annuités ;
- Des départs anticipés à 55 ans ou un trimestre de départ anticipé par années d'exposition pour les salarié·es exposé·es à des facteurs de pénibilité ;
- Un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;
- L'application d'une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes, améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes ;
- Une pension minimum au niveau du SMIC pour une carrière complète ;
- L'indexation des pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix ;
- La prise en compte des années d'études au travers d'une validation des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à Pôle emploi.

Et concernant l'ensemble de notre champ professionnel, nos revendications persistent pour :

- L'augmentation immédiate du point d'indice de 10 % ;
- L'ouverture urgente de négociations portant sur le rattrapage des pertes et sur la revalorisation des grilles et la reconnaissance des qualifications ;
- La mise en place sans délai d'un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation ;
- L'augmentation générale des salaires ;
- L'égalité salariale femmes-hommes, mesures essentielles pour lutter contre l'inflation, et financer les retraites !

En conséquence, la fédération CGT des Services publics et la CSD 62 restent déterminées dans la période actuelle et avec les agent.es et salarié.es du champ fédéral, s'inscrivent dans tous les appels à grève, mobilisation, manifestations.

C'est pour toutes ces raisons et pour porter toutes nos revendications que la fédération CGT des Services publics et la CSD 62 prennent une fois de plus leurs responsabilités en déposant un préavis de grève reconductible du **1er au 31 octobre 2023, de 0 h à 24 h**, avec un temps fort le 13 octobre 2023 pour l'ensemble des agent·es de la Fonction publique territoriale et pour les salarié·es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.
Nous vous adressons, **Monsieur Le préfet**, nos sincères salutations.

Nadège POLY
Secrétaire Générale

C.S.D. - C.G.T. 62
Services Publics des Territoriaux
80, avenue du 4 septembre
62300 LENS
RDSP 4698 - ☎ 09 79 71 67 34